

N° 21

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

Annexe au procès-verbal de la séance 1988.

PROPOSITION DE LOI

tendant à la reconnaissance de la langue des signes française,

PRÉSENTÉE

Par M. Raymond POIRIER,

Sénateur.

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

Nota : cette proposition de loi a été retirée par son auteur le 12 avril 1989.

Handicapés. — *Enseignement - Formation professionnelle - Langue des signes française - Sourds et malentendants.*